

# Loi NOTRE : les maires ruraux ne veulent pas être des "potiches"

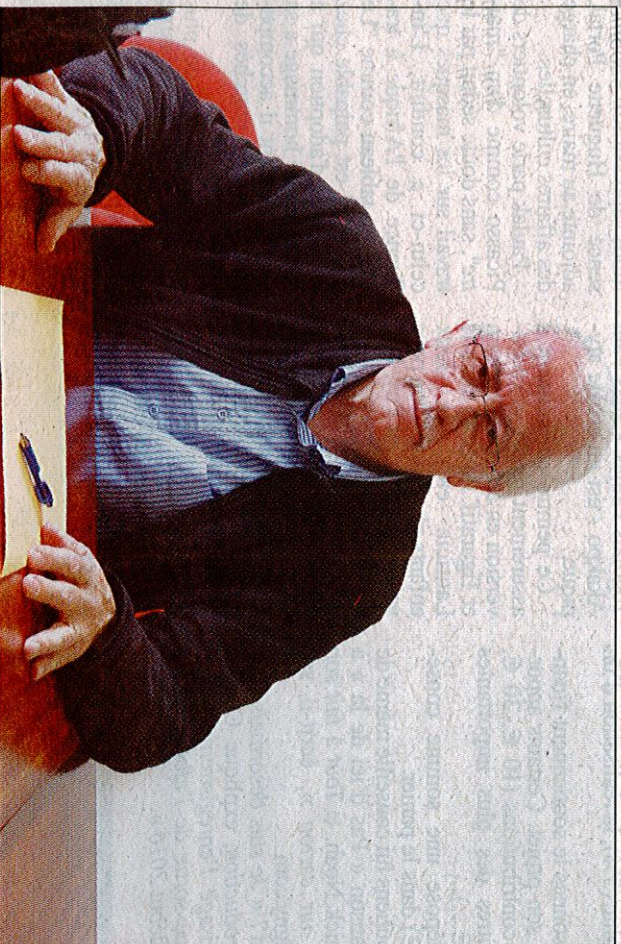
13/5/2015  
L'ÉVEIL

L'Association des maires ruraux de France vient d'adopter une motion à l'issue de son assemblée générale en avril dernier pour s'opposer au projet de loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale de la République).

Ce projet de loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

Le président de l'association départementale, Pierre Gentes, est revenu jeudi après-midi en mairie de Laussanne sur les positions des élus ruraux, rappelant au passage que l'association "ne fait pas de politique, n'oppose pas l'urbain au rural et ne passe pas son temps à râler".

N'empêche que le projet de loi, examiné actuellement par les sénateurs,



Pierre Gentes est président de l'association des maires ruraux de Haute-Loire.

donne du grain à moudre au président des maires ruraux. Il lui reproche de "réduire la liberté d'action des maires" ce projet visant in fine "la

disparition des communes rurales". Pour l'élu, "depuis vingt ans, les pouvoirs politiques ont tous oeuvré dans le

même sens : réduire le champ d'intervention des communes et des maires pour organiser la dilution des communes dans l'inter-

## A propos du découpage

Concernant l'un des aspects sans doute les plus commentés du projet de loi, le découpage des intercommunalités, "le découpage des intercommunalités n'est pas un aspect capital du projet de loi, c'est réducteur de ne s'intéresser qu'à cela" dénonce Pierre Gentes, avant d'ajouter "bien sûr, il ne faut pas être trop petit ; on peut maintenir les communes à un certain niveau de proximité acceptable".

Je ne vois pas d'objection à réunir les communautés de communes du Mézenc, du Meygal et l'Agglomération du Puy, voire d'autres, si on priorise les bassins de vie".

communauté. On a le devoir de dire aux gens ce qui se passe parce que la commune reste le maillon de la démocratie le plus proche de la population".

Pierre Gentes dénonce plusieurs aspects du projet de loi NOTRE, à commencer par le fait qu'elle impose le transfert automatique du PLU des communes aux intercommunalités : l'urbanisme aujourd'hui, demain les écoles... "Les communes son vidées de l'essentiel de leurs compétences. On glisse vers leur mise sous tutelle" regrette-t-il.

De plus, selon lui, le pro-

jet de loi prévoit la possibilité pour les intercommunalités de décider des impôts communaux à la majorité qualifiée et de leur verser les subventions d'Etat (DGF et DETR) ; à charge pour elle de les distribuer ensuite aux communes. "Un maire sans levier d'action ne sera plus respecté car il n'aura plus de pouvoir".

C'est une potiche !" s'insurge l'élu. Enfin, concernant l'élection des délégués communautaires au suffrage direct, Pierre Gentes dénonce "une politisation" des petites collectivités locales.